

MPO – RCN
Comité consultatif régional syndicat-direction

16 janvier 2008

Compte rendu de la discussion

Membres présents :

David Delcorde	Directeur, Opérations en RH de la RCN
Amy Guindon	Adjointe exécutive, Opérations en RH de la RCN
Michel Alarie	Dirigeant régional, Relations de travail
Melissa Black	Adjointe aux Relations de travail, RCN
Barbara Labelle	Directrice des opérations, Vérification et évaluation
Marian Hubley	Directrice des services à la clientèle, Direction des communications
Robert Elliot	Directeur, Analyses économiques et statistiques
Neil Shaughnessy	Directeur, Planification des programmes, Océans et habitat
Andrea Raper	Directrice, Direction générale de la gestion stratégique, Science
Suzanne Gratton	Conseillère aux cadres supérieurs, Pêches et aquaculture
Suzan Molinski	Directrice, Services au groupe EX, RHSI
Stephen Peck	Directeur, Gestion du personnel navigant, GCC
Sylvie Buendia-Riva	Directrice, Planification et Coordination des programmes, RHSI
Margaret Fortin	Directrice exécutive, VIRC
Lise Sincennes	Directrice, Renouvellement de la classification
Pamela Burns	Vice-présidente locale, STE Local 70713
Terry Fanning	Vice-président régional, STE de la RCN
Allison Burke	Déléguée syndicale de l'IPFPC
Sylvia Collins	Présidente locale, UCET Local 70703
Allan Stead	ACEP
Darlene Brown	Vice-présidente régionale, AFPC

Membres excusés :

Denise Giroux	Agente des relations de travail de l'IPFPC
Roger Doucett	FIOE Local 2228
Richard Thibert	UCET Local 70703
Stephanie Blouin	IPFPC
Bill Doubleday	Directeur général, Analyses économiques et statistiques
Rotha Lennox	AFPC - Élément de l'environnement

1. Remarques préliminaires

Le président de la réunion, vice-président régional pour le syndicat des travailleurs de l'environnement (STE) élément de AFPC, souhaite la bienvenue aux participants de la première réunion du CCSP de la RCN de l'année 2008. Les membres sont tous invités à se présenter, et ajouter tout autres items additionnels. Aucun point supplémentaire n'est ajouté à l'ordre du jour.

2. Examen du sommaire des discussions du 17 octobre 2007

Les membres du comité sont invités à passer en revue le sommaire des discussions (SDD) du 17 octobre 2007. Le SDD a été distribué aux membres à deux reprises avant la réunion du 16 janvier 2008 afin qu'ils puissent l'examiner et émettre des commentaires, et, à ce titre, aucun commentaire et aucune modification n'ont été suggérés. Le SDD est donc adopté et signé par le Directeur régional, Operations en RH, et par le vice-président régional pour le STE.

[**Suivi** : Mettre le sommaire des discussions du 17 octobre 2007 sur le site intranet du MPO de la RCN.]

3. Sommaire des discussions du 13 décembre 2006

Lors de la réunion du 17 octobre 2007, il a été discuté du fait qu'aucun SDD n'avait été créé pour la réunion du CCSP de la RCN du 13 décembre 2006. Il a été convenu qu'un sommaire de la réunion de décembre devait être créé. Toute personne ayant assisté à cette réunion et ayant pris des notes pouvait transmettre ces dernières à l'adjointe en relations de travail de la RCN. Un SDD a été créé par la suite et une version préliminaire a été remise aux membres. Avant de finaliser et d'adopter le SDD du 13 décembre 2006, les membres sont encore une fois invités à transmettre toutes les notes qui auraient pu être prises lors de cette réunion, et une copie finale et traduite sera présentée pour être adoptées à la prochaine réunion du CCSP de la RCN en avril 2008.

[**Suivi** : Fournir le procès-verbal de la réunion du CCSP de la RCN du 13 décembre 2006 à l'adjointe en relations de travail de la RCN. Finaliser le SDD avant la prochaine réunion.]

4. Mandat du CCSD de la RCN : Modifications et version mise à jour

Étant donné que le mandat du CCSP de la RCN n'a pas entièrement été mis à jour depuis la réunion du 17 octobre 2007, un représentant du STE suggère la création d'un sous-comité dont la mission serait de finaliser le mandat. Les membres du CCSP de la RCN sont invités à se porter volontaire pour faire partie du sous-comité; il a été décidé que le sous-comité serait constitué des membres suivants :

- David Delcorde
- Michel Alarie
- Melissa Black

- Allan Stead
- Pamela Burns
- Allison Burke
- Sylvia Collins

En vue de concilier les horaires chargés des membres, il est probable que le mandat soit finalisé par courriel dans un délai de un mois.

[**Suivi** : Adjointe en relations de travail de la RCN mettra en route la tentative du sous-comité de compléter le mandat du CCSP de la RCN et fera office de facilitatrice. Présenter le mandat finalisé à la prochaine réunion du CCSP de la RCN.]

5. Congés payés ou non payés pour d'autres raisons

Ce point figure à l'ordre du jour parce qu'il y avait une activité de suivi en suspens à ce sujet à l'issue lors de la dernière réunion; les représentants syndicaux ont demandé que les congés payés ou non payés pour autres raisons soient décomposés par secteur. Le conseiller en relations de travail de la RCN a abordé le sujet et a expliqué qu'il y a environ 1 an ou 1 an et demi, les congés payés ou non payés pour d'autres raisons ont été fréquemment utilisés. La principale préoccupation à cet égard est que les raisons qui ont justifié l'utilisation de cette clause peuvent avoir été en violation des conventions collectives. Ce type de congé ne peut être utilisé que dans des circonstances rares et uniques et non pour des raisons déjà permises dans les conventions collectives.

Cependant, le conseiller en relations de travail de la RCN ajoute que, d'après une enquête sur la situation actuelle du congé payé ou non payé pour d'autres raisons dans la région, le nombre de ces congés répertoriés a diminué considérablement au cours de la dernière année. Cette conclusion est donc positive parce que cela signifie que le message des ressources humaines commence à passer; les RH devront toutefois continuer d'être attentif à l'utilisation de cette clause.

Un représentant du STE a demandé alors si nous savons si cette clause a le plus souvent été utilisée pour obtenir un congé *payé* ou *non payé*. Le conseiller en relations de travail de la RCN a confirmé qu'il s'agissait en général de congés non payés.

Le représentant de l'ACEP demande si les faits ou la validité des raisons pour lesquelles un congé est demandé sont vérifiés lorsqu'une demande est déposée en vertu de cette clause. Le conseiller en relations de travail de la RCN a répondu par l'affirmative et a ajouté que ce sont surtout les gestionnaires délégués qui ont le pouvoir d'autoriser l'utilisation de ce type de congé. Il signale également que, si on examine la délégation de pouvoir permettant d'approuver les congés payés ou non payés pour d'autres raisons, seuls certains employés délégués ont le pouvoir d'autoriser ces congés. En général, il s'agit des employés du groupe EX, et nous devons donc veiller à ce que ce soit eux qui approuvent ce type de congé.

6. Formation sur les relations de travail pour les gestionnaires et cours du PAM

Ce point figure à l'ordre du jour parce qu'il y a des questions à régler qui découlent de la dernière réunion. Les représentants syndicaux ont demandé que soit créée une liste des participants à cette formation par secteur, et chaque membre du comité a reçu cette information. Un des membres du STE demande s'il est possible d'obtenir un tableau comparatif mis à jour dans lequel le nombre de participants serait comparé au nombre de gestionnaires ou de superviseurs dans chaque secteur. Il a été convenu que ce serait très exigeant en main-d'œuvre et que nous devrions plutôt concentrer notre énergie à tenter d'accroître la participation à la formation.

Le conseiller en relations de travail de la RCN, qui offre cette formation toutes les semaines (chaque jeudi), explique que la formation se déroule bien et que nous recevons des commentaires positifs de la part des participants. En octobre, 2007 le représentant de l'UCTE a demandé si la formation pourrait devenir obligatoire. Le conseiller en relations de travail de la RCN a répondu lors de cette réunion que c'était une possibilité qui était envisagée à ce moment, mais que ce serait difficile à réaliser parce que les raisons justifiant le fait de rendre une formation obligatoire doivent être solides. Étant donné que cette formation exige beaucoup de préparation et de temps chaque semaine, le conseiller en relations de travail de la RCN suggère qu'un coût soit associé au prochain cycle de formation. Puisque le nombre de participants à ce cycle de formation diminue, le conseiller en relations de travail de la RCN explique qu'il pourrait avoir une autre série de séances, mais qu'il doit y avoir un certain niveau d'engagement à y participer. Le Directeur des ressources humaines de la RCN a répondu qu'une discussion a eut lieu à ce sujet, ce qui consisterait des rencontres individualisées avec les DG dans la RCN afin de discuter des avantages de la formation et d'encourager leurs engagements.

La représentante d'UCET a suggéré de ferrouter ces modules avec la production des exigences obligatoires du ministère en vertu de [la politique en matière d'apprentissage, de formation et de perfectionnement](#).

Le représentant du secteur de la garde côtière a conseillé qu'il parlera de la formation sur les relations de travail à la prochaine réunion de la flottille afin d'encourager la participation.

Le Directrice exécutive, Centre de valeurs, intégrité, et résolution des conflits, demande si la clause sur « les congés payés ou non payés pour d'autres raisons » était abordée pendant les séances de formation sur les relations de travail, et le conseiller en relations de travail répond qu'elle l'est dans le Module 3 – Conventions collectives et conditions de travail.

Ce ne sont pas tous les représentants syndicaux qui ont reçu un exemplaire des présentations et de l'horaire de la formation sur les relations de travail. Par conséquent, l'adjointe en RL de la RCN les enverra de nouveau afin de s'assurer que chacun d'entre eux reçoive les présentations.

Lors de la réunion d'octobre, un représentant syndical voulait connaître le nombre de cours du PAM auxquels des employés du MPO participaient, et le conseiller en relations de travail de la RCN a répondu à ce moment que la participation devrait être davantage encouragée et que son groupe était en train d'élaborer un plan d'action à ce sujet. Le problème de ce genre de cours ou d'atelier est toujours la participation. On a aussi posé la question de savoir si le MPO faisait un suivi des cours du PAM, et c'est une question qui devra être examinée.

[Suivi : 1. Voir à ce que tous les représentants syndicaux reçoivent les présentations de la formation sur les relations de travail. 2. Les RH devront vérifier si elles font un suivi de la participation aux cours du PAM].

7. Descriptions de travail actuelles et délais de reclassification

Ce point était à l'ordre du jour de la réunion d'octobre, 2007 mais il a été convenu de demander à un représentant du CEOC d'être présent à la réunion subséquente afin de répondre aux questions qui préoccupent le syndicat. La Directrice du Renouvellement de la classification, est présente à la réunion afin de répondre aux questions du STE au sujet de la situation des descriptions de travail génériques. La Directrice révèle que des rapports mensuels sur la situation des Modèles nationaux de description de travail (MNDT) sont fournis aux syndicats; ces rapports répertorient tous les postes traités au cours du mois. Trois cent modèles et variantes sont actuellement classifiés, comprenant de 5 500 à 6 000 postes au MPO; il s'agit d'un progrès important. Les MNDT étaient sur la liste des priorités du CGM en tant que domaine où centrer ses efforts. Une mise à jour du CGM est actuellement en préparation pour la semaine prochaine, et la directrice pourrait communiquer aux syndicats les informations actualisées sur ce qui sera mis à jour d'ici le mois de mars. Les employés de l'Organisation et de la Classification publieront les modèles classifiés sur le site intranet au fur et à mesure qu'elles sont disponibles à tous les employées.

8. Rémunération d'intérim

Le Directeur, Opérations en RH de la RCN, prend la parole à ce point de l'ordre du jour et explique que certains des retards en ce qui concerne la rémunération d'intérim sont dus à une accumulation de travail aux RH, à l'établissement des priorités et à TPSGC. Il convient que, dans une certaine mesure, les retards sont liés à la charge de travail, mais il le reconnaît et il désignera un membre du personnel pour qu'il s'occupe du cas des employés intérimaires ou occasionnels à court terme. Personne n'a été désigné pour le moment, mais il se penche sur la question actuellement; il y aura néanmoins une amélioration continue dans le futur. Le représentant de l'UCTE demande si la raison justifiant l'accumulation de travail aux RH avait en partie quelque chose à voir avec le manque de ressources humaines. Le directeur répond qu'effectivement la demande dépasse les ressources, mais que ce n'est rien qui ne peut être géré.

9. Séances d'orientation pour les nouveaux employés

Il restait deux questions en suspens de la réunion d'octobre au sujet des séances d'orientation pour les nouveaux employés. Premièrement, les représentants syndicaux ont signalé qu'ils n'avaient pas suffisamment de temps pour les introductions ou pour faire une courte présentation pendant ces séances. Depuis, le directeur des Opérations en RH s'est penché sur la question et s'est engagé à veiller à ce que les représentants syndicaux aient suffisamment de temps pour leurs présentations dans toutes les versions administratives des séances d'orientation pour les nouveaux employés à venir. Deuxièmement, au cours de la dernière réunion, les représentants syndicaux ont demandé s'il était possible qu'on leur fournisse d'avance la liste des employés qui assisteront aux séances d'orientation pour les nouveaux employés. Le conseiller en relations de travail de la RCN a consenti à ce que chaque syndicat reçoive une liste des employés sur laquelle figure le nom du syndicat dont chaque employé est membre.

Finalement, un des représentants de l'UCTE signale qu'elle n'a reçu aucune invitation à ces séances, et le directeur des Opérations en RH affirme aux représentants syndicaux que chacun d'entre eux recevra une invitation.

[**Suivi** : Les Opérations en RH doivent fournir la liste des participants aux séances d'orientation pour les nouveaux employés.]

10. Symposium sur les relations de travail dans la RCN

Lors de la dernière réunion, il a été discuté du fait que nous devrions chercher à avoir un Symposium régional sur les relations de travail, de préférence avant le Symposium national sur les relations de travail de 2008. Le conseiller en relations de travail de la RCN réitère alors l'argument selon lequel le fait de tenir un symposium régional dans la région où se trouve également l'administration centrale créerait beaucoup de chevauchement. Le conseiller en relations de travail de la RCN signale aussi que les sujets et les questions qui sont habituellement abordés à l'échelle nationale sont tout aussi pertinents pour la RCN étant donné que l'administration centrale du Ministère s'y trouve. Le représentant du IPFPC a ajouté que le symposium est bien plus que son seul contenu et qu'il constitue une occasion de bâtir des relations à l'intérieur de la région. Lors du dernier Symposium national sur les relations de travail, l'un des sujets de discussion était que chaque région était encouragée à avoir son propre symposium, en particulier la RCN, car cet événement aiderait à établir la RCN en tant que région. Finalement, les Opérations en RH recueilleront les cadres de travail des symposiums des autres régions (actuellement, les cadres de travail des régions du Golfe et des Maritimes ont été recueillis).

[**Suivi** : Les Relations de travail de la RCN doivent recueillir les cadres de travail des Symposium régionaux sur les relations de travail des autres régions au fur et à mesure qu'ils deviennent accessibles.]

11. Atelier sur le plan d'apprentissage conjoint - Consultations patronales-syndicales

Une représentante du STE, parle de l'Atelier sur le plan d'apprentissage conjoint - Consultations patronales-syndicales, qui aura lieu le 6 février de 16 h 30 à 20 h 30. L'adjointe en RT de la RCN enverra les invitations, et tous sont encouragés à assister à cet atelier, qui aidera les membres du CCSP à comprendre les fonctions et les responsabilités qui incombent à leurs rôles respectifs et à ceux de leurs homologues.

Le conseiller en relations de travail de la RCN ajoute que ce n'est pas seulement les personnes présentes à la réunion qui sont encouragées à assister à l'atelier, mais aussi les membres qui forment les divers CCSP au sein du Ministère. L'une des difficultés à surmonter dans cette région est le fait que les réunions nationales, régionales et sectorielles du CCSP ont toutes lieu à l'administration centrale, ce qui cause généralement beaucoup de chevauchement entre les sujets abordés à chaque réunion du CCSP. Ce sera l'une des difficultés sur lesquelles portera l'atelier.

12. Récapitulation de l'année 2007

Le représentant syndical qui a proposé ce point à l'ordre du jour est dans l'impossibilité d'assister à la réunion; ce point sera donc reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CCSP de la RCN.

[**Suivi** : Veiller à ce que ce point figure à l'ordre du jour de la réunion du CCSD de la RCN du 16 avril 2008.]

13. Confirmation de l'identité du prochain président

Il a été décidé que le directeur du Personnel navigant de la GCC, présidera la prochaine réunion du CCSD de la RCN, qui aura lieu en avril, 2008.

Il a été discuté du fait Operations en HR devrait consigner le nom du membre ayant agi à titre de président pour chaque réunion afin de nous assurer que chaque représentant syndical et chaque représentant de la direction ait la chance de présider une réunion. L'adjointe en relations de travail créera la liste et la tiendra à jour.

14. Table ronde

Tous les membres sont invités à prendre la parole pendant la table ronde. Les points suivants ont fait l'objet d'une discussion :

Adjointe aux Relations de travail : les membres sont invités à vérifier la liste des membres et l'horaire mis à jour, publiés sur le site intranet du CCSP de la RCN et de s'adresser à elle pour toute modification. Elle veillera à ce que les représentants syndicaux qui n'ont pas accès au site intranet reçoivent les renseignements mis à jour par courriel.

Directrice exécutive, VICR : Il y a eut beaucoup de roulement auprès du centre, mais que des mesures de dotation furent prises afin d'identifier des remplaçants. Plusieurs

nouveaux conseillers en résolution de conflits furent recrutés, incluant une nouvelle conseillère pour la RCN. Cette dernière promouvra leurs services.

Directrice, Services au Groupe EX : Le groupe fait informé que la directrice, Services au Groupe EX enverra un courriel chaque fois qu'un nouveau directeur est attiré.

Le représentant d'UCET : Le représentant a conseillé qu'elle avait attendu en bas pendant 15 minutes avant que les commissionnaires ne la fassent monter. La prochaine fois, les Opérations en RH devront s'assurer que les commissionnaires ont une liste des membres du CCSP qui ne sont pas des employés du MPO.

Le représentant STE : Le représentant du STE a soulevé une question au sujet de l'une des activités de suivi de la dernière réunion. Elle a demandé où en sont les RH en ce qui concerne la finalisation des tableaux de griefs. Les RH travaillent encore sur ces tableaux, et ces derniers seront affichés lorsqu'ils seront terminés. Ils ont été mis à jour l'an dernier, mais étant donné que des changements importants se sont produits, bon nombre d'entre eux avaient besoin d'une autre mise à jour. Nous les publierons sur le site de la RCN, mais pas par secteur. Le conseiller en relations de travail a ajouté qu'il faut envoyer un message disant de ne pas retirer les tableaux de griefs des tableaux d'affichage de chaque étage.

Le représentant de la GCC: Le membre a conseillé qu'il a officiellement été nommé directeur de la Gestion du personnel navigant et remplacera donc Bonita Smith à titre de représentant de la GCC au CCSP de la RCN.

Compte Rendu de la décision du 16 janvier, 2008

Président du 16 janvier, 2008 :

Terry Fanning

Vice président régional

Élément de l'environnement

Signature

Date

Président du 16 avril, 2008:

David Delcorde

Director, NCR – HR Operations

Signature

Date